

Rencontre avec Hervé Gaymard du 7 juin 2010

Intervention de Pascal Leclercq représentant la CGT

Quand on parle de « mieux protéger » en forêt, il conviendrait au préalable de préciser l'objet à protéger. Car le milieu forestier peut être perçu de deux manières différentes par le gestionnaire comme par l'utilisateur :

- *soit comme une unité de production de matière première bois qui sert également d'habitat, donc qui sera gérée en assurant simplement la pérennité du couvert (c'est la « forêt-usine »),*
- *soit comme un écosystème avec sa biocénose et sa phytocénose particulières, dans lequel on s'efforcera de prélever du bois sans nuire à son équilibre, donc à sa pérennité (c'est la « forêt-écosystème »).*

Si, dans les deux cas, la fonction de production est bien présente, l'approche est toutefois complètement différente. Et il va sans dire qu'une gestion véritablement multifonctionnelle doit obligatoirement s'inscrire dans la deuxième approche, soit la « forêt-écosystème », pour être qualifiée de « durable ». Mais est-ce véritablement ce qui prévaut à l'ONF comme au niveau des pouvoirs publics ?

Certes, il est indéniable que depuis sa création, l'ONF a évolué dans sa perception du milieu forestier, la vision « forêt-écosystème » prenant de plus en plus d'importance, sans jamais toutefois s'imposer complètement, même encore de nos jours. Il faut dire que la pression du grand public, comme des associations intéressées à la gestion forestière, a pesé lourd dans cette évolution. Ainsi, dans les années 1970, les enrésinements massifs en plaine comme l'utilisation des produits phytocides constituaient le nec-plus-ultra en matière de sylviculture, et le forestier qui parlait de mélanges d'essences ou de structures, de préserver des bois morts ou des arbres à cavités était perçu comme incompetent, quand il n'était pas sanctionné comme tel.

Le point d'orgue de cette évolution fut atteint en 1993 avec la publication de l'instruction relative à la prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière. Pour la première fois, en effet, la perception « forêt-écosystème » passait au devant de la scène en faisant l'objet d'un texte majeur, ce qui n'était pas rien, même si le contenu de ce texte restait imparfait sur bien des points. Mais quelque part, le forestier incompetent des années 1970 se voyait réhabilité.

Hélas, ce positionnement a singulièrement manqué de volonté politique de la part des dirigeants de l'ONF pour l'ancrer en profondeur, dans les esprits comme dans les actes toujours imprégnés de cette culture « forêt-usine ». Petit à petit, et singulièrement après les tempêtes de 1999 qui ont entraîné la chute des recettes de l'Etablissement Public, la perception « forêt-usine » redevenait la seule qui vaille, au moins en interne. Et c'est ainsi qu'un double langage s'est imposé : en externe, on affichait un discours vert, présentant l'ONF comme le champion de la prise en compte de la « forêt-écosystème », alors qu'en interne, au contraire, il fallait produire toujours plus afin d'équilibrer les comptes.

Car c'est bien là que le bât blesse.

En effet, le mode actuel de financement de l'ONF, assis sur les recettes issues des ventes de bois, le soumet à une quasi-entière dépendance du marché et des cours du bois, donc des industriels de la filière. La moindre fluctuation à la baisse induit fatalement de lourdes menaces quant à son équilibre financier. Et, pour inverser la tendance, les seules variables d'ajustement sont bien évidemment l'augmentation inconsidérée des récoltes de

produits ligneux et la compression des effectifs, comme c'est le cas depuis ces fameuses tempêtes de 1999.

De plus, le désengagement financier toujours plus important de l'Etat impose à l'ONF d'aller à la recherche de marchés juteux quitte à laisser la déontologie au vestiaire. Certes, on se préoccupe de biodiversité et de gestion durable, certes, on s'engage dans des actions fortes dans ces domaines, mais uniquement et seulement si celles-ci génèrent une répercussion positive sur le chiffre d'affaires. C'est là une forme de « marchandisation » de la biodiversité qui ne peut absolument pas nous convenir.

En conséquence, nos tutelles et ceux qui nous gouvernent devraient comprendre, s'ils veulent effectivement orienter la gestion forestière vers la « forêt-écosystème », donc vers la multifonctionnalité à tous les niveaux en visant le long terme, qu'il y a besoin pour cela d'un service public forestier national doté de moyens humains suffisants et d'un financement à la hauteur, libéré des contraintes du marché du bois.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Ainsi, le slogan issu du Grenelle de l'Environnement, « produire plus tout en préservant mieux », consacre le triomphe de la vision « forêt-usine », de même d'ailleurs que le discours prononcé à URMATT par le Président de la République, qui ne voit dans la forêt qu'une usine à bois dont il faudrait sans cesse améliorer le rendement et la productivité, ou que le contenu du projet de loi relatif à la modernisation de l'agriculture et de la pêche qui considère la forêt comme une simple marchandise devant répondre sur le court terme à la loi de l'offre et de la demande. Et que dire de l'évolution catastrophique actuelle de l'ONF vers quelque chose qui ressemble de plus en plus sûrement à une quelconque entreprise privée !

Pourtant, la CGT-Forêt s'est investi dans le Grenelle de l'Environnement, faisant force propositions, mais hélas, il fut vite évident que cette manifestation très médiatisée est complètement passée à côté de l'essentiel.

Citons maintenant trois faits marquants qui illustrent bien le double langage actuel de la direction de l'ONF, faisant croire dans sa communication vers l'extérieur qu'elle privilégie la « forêt-écosystème » alors qu'en interne, c'est la « forêt-usine » qui doit avoir la priorité.

L'Instruction de l'ONF de 1993 relative à la prise en compte de la diversité biologique a fait l'objet d'une révision en 2009. Malheureusement, la nouvelle Instruction se révèle extrêmement décevante et manque singulièrement d'ambition. C'est le cas par exemple en matière d'implantation d'îlots de sénescence, dont l'objectif se révèle même en recul par rapport à une note de service de 2005 relative aux directives régionales d'aménagement. C'est également le cas au niveau de la prise en compte du bois mort dans les peuplements forestiers : alors que la communauté scientifique s'accorde pour estimer que le bois mort au sol devrait représenter au moins 10 mètres-cubes par hectare, concentrés de préférence dans des gros bois et ventilés dans une gamme d'essences la plus variée possible, l'instruction ne fixe comme objectif que la conservation d'au moins un arbre mort ou sénéscent par hectare de 35 cm de diamètre minimum...

Autre exemple : en 2007, la Direction Générale lançait l'opération « Forêts Patrimoine » dont le but affiché est de constituer une vitrine avec une quinzaine de forêts domaniales emblématiques, telle celle de Fontainebleau, afin de mettre en exergue l'excellence de la

gestion de l'ONF. Des fonds sont injectés à cette fin et des mécènes sont même sollicités. Il s'agit là d'une démarche typiquement élitiste et qui ressemble davantage à une

